



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-86

Séance du 18 octobre 2024

Date de convocation : 14/10/2024 L'an 2024, le 18 octobre à 9h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 10/17

Administrateurs votants : 15/17

Présents : 10/17

Pouvoirs : 5/17

Excusés : 2/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme BLET ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; Mme BECARD ; M. OREAL ; Mme MAUDUIT ; Mme LEVAVASSEUR et M. MUSSARD

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à M. BRUN ; Mme DARIES à Mme LEVAVASSEUR ; M. FLEISCH à Mme BECARD ; Mme SERRA à Mme BLET.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY et M. PIERRE

Tome 1 - N°24-86 - OBJET : Convention de partenariat entre l'association « En Selle Marcelle » et le CCAS de Tours.

Une convention de partenariat entre l'association En Selle Marcelle et le CCAS pour un projet d'animation autour de balades en vélo triporteur pour les résidents des EHPA et EHPAD avait été approuvé par le conseil d'administration du 28 septembre 2021. Cette convention est arrivée à échéance. Il est proposé d'établir une nouvelle convention à compter du 1^{er} octobre 2024 pour une durée d'un an, compte tenu que cette action est très appréciée par nos seniors et a un impact positif en terme d'accompagnement et de prise en charge permettant d'être dans une approche non médicamenteuse.

Pour rappel, cette proposition de sorties, s'appuyant sur un mode de déplacement doux et innovant, permet ainsi à nos aînés de rompre avec leur quotidien, de partager des moments d'échanges avec les bénévoles de l'association, de croiser des expériences et parcours de vie autour de balades dans des lieux empreints de souvenirs.

Pour permettre aux résidents de continuer à bénéficier régulièrement de cette activité, Madame la Vice-Présidente propose de signer cette nouvelle convention de partenariat avec l'association « En Selle Marcelle » pour une durée d'un an renouvelable trois années et d'adhérer à l'association en versant une cotisation annuelle de 120 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent Mme la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat avec l'Association En Selle Marcelle et le CCAS de Tours, ainsi que toute annexe ou document afférent permettant sa mise en œuvre et à adhérer à l'association moyennant une cotisation annuelle de 120 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,


Rachel MOUSSOUNI

